

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	BELTRAMO Laurent
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	084F1035 <i>Beltramo Laurent</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	GRAVESON CONTROLE TECHNIQUE 201 route d'Arles 13690 - GRAVESON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S013Z339
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	04/06/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Effectuer le traitement qualité de cet audit (FAC).

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

04/06/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BELTRAMO Laurent

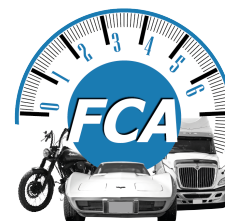


VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : AV-813-XW Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 29/06/2010 N° PV : 25028670

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25028204	07/04/2025	RAS
25028242	10/04/2025	RAS
25028271	14/04/2025	Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)
25028286	15/04/2025	RAS
25028372	24/04/2025	RAS
25028396	28/04/2025	RAS
25028505	14/05/2025	RAS
250282526	16/05/2025	RAS
25028617	27/05/2025	RAS
25028640	28/05/2025	RAS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités	1.1.1.8. - Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe) ➤ Document d'identification : absence de copie des document autres que certificat d'immatriculation.	NON CONFORMITÉ
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	
	Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BELTRAMO Laurent



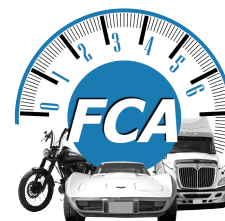
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité 2.3.3.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 3.2.1. Etat des vitrages : Mauvaise réalisation du contrôle des vitrages.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BELTRAMO Laurent



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 7 - Autres matériels <i>2.3.7.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 7.1.5. Airbag : Mauvaise réalisation du contrôle de l'Air Bag.	CONFORME NON CONFORMITÉ
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.